



Congés payés, est-il possible de ne prendre qu'un jour?

Par **dopi**, le **13/01/2010** à **06:18**

Bonjour,

Je travail dans une grande enseigne de la distribution (35h sans RTT). Nous cumulons nos 2 jours par mois comme dans la plupart des emplois. Supposons que j'ai 10 jours à prendre de congés payés, m'est-il possible de prendre 1 jour quand je le souhaite ou suis-je obligé de poser une ou deux semaines complètes? D'après mon employeur, je suis obligé de tout poser, il ne peut (veut?) pas me déduire un jour du compteur.

Pouvez-vous m'indiquer si cela est faisable? CC du meuble.

MERCI. :)

Par **COULOMBEL**, le **13/01/2010** à **10:30**

bonjour.

.....Je ne suis pas un spécialiste du droit du travail, donc, ma réponse devra être considérée comme simple renseignement. Je dirai tout dépend des accords collectifs de votre branche, et pour répondre, je pense qu'on peut demander à son employeur, de prendre tel jour en C.A, en précisant si cela ne porte pas atteinte au bon fonctionnement de l'entreprise. J'espère qu'un modérateur spécialiste du droit du travail, viendra répondre à votre question. Bonne journée. Merci d'avoir posé votre question sur ce site.